



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le seize mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	50
Absents :	20	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	15	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	5	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme BUCHACA Sophie	Mme LION-PESQUIES Christine	Mme ROUX Isabelle
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	
M. DERRIVE Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents excusés :

M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse

Absents non-excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

	République française 2025/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 22 mai 2025
--	---

N° 2025-105	GEMAPI – Signature d’une convention de superposition d’affectation du système d’endiguement des Busques et de la voirie communale de Cheval-Blanc
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l’Environnement ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2019-66 et son annexe n°4b en date du 20 juin 2019 portant approbation de la convention de délégation de compétences entre LMV Agglomération et le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Durance ;*
- *Vu la convention de délégation de compétences entre LMV Agglomération et le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance, signée le 14 août 2019 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2021/73 en date du 27 mai 2021 relative à l’approbation de l’avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;*
- *Vu la convention de délégation de compétence entre LMV Agglomération et le SMAVD en date du 14 août 2019 et son avenant n° 1 signé le 7 juin 2021 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2022/165 en date du 8 décembre 2022 relative à l’approbation de l’avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;*
- *Vu la convention de délégation de compétence entre LMV Agglomération et le SMAVD en date du 14 août 2019, son avenant n°1 signé le 7 juin 2021 et son avenant n° 2 signé le 23 décembre 2022 ;*
- *Vu la délibération n° 2023-123 en date du 29 juin 2023 approuvant la signature d’une convention de maîtrise foncière entre LMV Agglomération et la commune de Cheval-Blanc ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date 6 mai 2025.*

En 2019, LMV a confié au Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) par délégation, le volet prévention des inondations dans une logique de gestion intégrée du bassin versant de la Durance.

Une convention de délégation fixe les principes et modalités de l’intervention du SMAVD pour l’établissement, la conservation, l’entretien de ces ouvrages ainsi que pour leur surveillance et leur exploitation.

Le SMAVD et LMV doivent régulariser administrativement la digue des Busques située sur la Commune de Cheval-Blanc.

Pour ce faire, le SMAVD va déposer un dossier d’autorisation initiale d’endiguement sans travaux dans lequel il doit démontrer que le titulaire de la compétence GEMAPI, en l’espèce l’Agglomération LMV, maîtrise l’emprise foncière de la digue et de ses abords.

Dans ce cadre, les services de l’Etat ont demandé au SMAVD d’intégrer la « route digue » au système d’endiguement. Ainsi, une convention de superposition d’affectation du système d’endiguement des busques et de la voirie communale doit être signée entre la commune de Cheval-Blanc et LMV Agglomération.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée à signer avec la commune de Cheval-Blanc ;
- **PRECISE** que ces opérations seront exonérées de droit au profit du Trésor Public en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Cheval-Blanc ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 23 mai 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



